

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE et EXTRAORDINAIRE du 28 JUIN 2012**

Le 28 juin 2012, à 16 heures,

Les actionnaires de la société anonyme Freelance.com se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur la convocation faite par le Conseil d'Administration par avis publié au BALO et par courrier simple aux actionnaires inscrits au nominatif.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. Il en ressort que les actionnaires présents ou représentés totalisent 2.056.622 actions et 3.881.452 voix.

Monsieur Mark INCH mandataire de la société GALAXIS et Monsieur Gilles LABOSSIÈRE, actionnaires présents à l'assemblée et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François de Guiringaud, présent et acceptant, est appelé comme secrétaire.

Madame Brigitte NEHLIG et la société CAD représentée par Monsieur André DAMIENS, Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, sont présentes.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote. L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

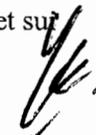
Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de la Société
- l'avis de convocation
- la feuille de présence, les votes par correspondance et les pouvoirs des actionnaires représentés
- la liste des actionnaires
- l'ordre du jour de l'Assemblée
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée
- les rapports du Conseil d'Administration
- les rapports des Commissaires aux comptes
- et les autres documents qui, bien que tenus à la disposition des actionnaires dans les mêmes délais, ont été expédiés à ceux d'entre eux en ayant fait la demande depuis la convocation de l'Assemblée

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société et du groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, du rapport du Président, des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et de leur rapport sur le rapport du Président ; Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;


M.I. FGM

4. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce ; approbation de ces conventions ;
5. Attribution de jetons de présence au titre de l'exercice 2012 ;

A titre extraordinaire

6. Décision sur la poursuite de l'activité de la société
7. Pouvoirs pour les formalités légales.

Le Président constatant que le quorum est réuni, tant pour une Assemblée statuant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire, et après avoir répondu à plusieurs questions propose de passer au vote des résolutions.

A titre ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne, et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve les comptes de cet exercice tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette de 634.328 Euros. L'Assemblée Générale, constate que les capitaux propres, d'un montant de 341.073 Euros sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.966.410 voix pour et 915.042 voix contre (Galaxis).

Elle est donc adoptée.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte de report à nouveau.

L'assemblée Générale prend acte de ce qu'au cours des 3 derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.881.452 voix pour est donc adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve ces comptes consolidés tels que présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte nette consolidée, part du groupe, de -1.346.716 Euros.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.966.410 voix pour et 915.042 voix contre (Galaxis).

Elle est donc adoptée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce qui ont été conclues ou qui se sont poursuivies durant l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.966.410 voix pour et 915.042 voix contre (Galaxis).

Elle est donc adoptée.



CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme globale de 40.000 Euros au titre de jetons de présence pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix a recueilli 2.861.879 voix pour, 916.392 voix contre (Galaxis, C. Carton) et 103.181 abstentions (André Martinie, Gilles Labossière, Thierry Eude, Fred Hessabi, Bertrand Leparmentier). Elle est donc adoptée.

A titre extraordinaire

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société et donc de la poursuite de l'activité.

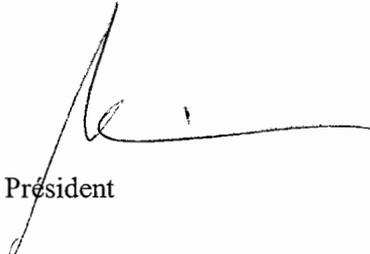
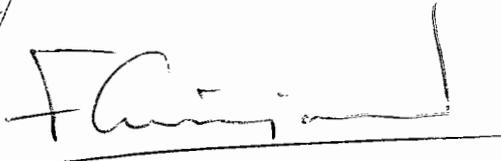
Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.881.452 voix pour est donc adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

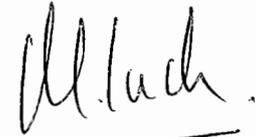
Cette résolution mise aux voix a recueilli 3.881.452 voix pour est donc adoptée à l'unanimité.

Le Président

Le Secrétaire

Scrutateur



Scrutateur

